

Province de Québec  
Municipalité de Saint –Samuel

Mardi 8 septembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 8 septembre 2020 à 19h00 par visioconférence.

Sont présents : Camille Desmarais, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Léo Gauthier et Martin Tourigny.

Sont absents : Patrick Mathis et Claudia Doucet

La séance extraordinaire est ouverte à 18h59 par monsieur Camille Desmarais, maire. Madame Sarah Richard, directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2020-09-137**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame Sandra Lampron, appuyé par monsieur Martin Tourigny et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**2020-09-138**

**Adoption du règlement 2020-320-1 – Règlement modifiant le règlement 2020-320 décrétant une dépense de 2 660 907\$ et un emprunt de 2 460 907\$ et l'affectation du solde disponible du règlement 2017-291 pour des travaux de réfection dans le 3<sup>e</sup> Rang Ouest, le 2<sup>e</sup> Rang Ouest et le 15<sup>e</sup> Rang.**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Léo Gauthier et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2020-320-1 intitulé, Règlement modifiant le règlement 2020-320 décrétant une dépense de 2 660 907\$ et un emprunt de 2 460 907\$ et l'affectation du solde disponible du règlement 2017-291 pour des travaux de réfection dans le 3<sup>e</sup> Rang Ouest, le 2<sup>e</sup> Rang Ouest et le 15<sup>e</sup> Rang.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

**Levée de la séance ordinaire.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseiller Léo Gauthier secondé par la conseiller Martin Tourigny, propose la levée de la séance à 19h02. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

**Camille Desmarais,  
Maire**

---

**Camille Desmarais  
Maire**

---

**Sarah Richard,  
Secrétaire de la séance**